



Législature 2016 - 2020

Procès-verbal n° 18

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz

du lundi 26 août 2019 à 19h30

La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1.	Appel.....	2
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2019.....	2
3.	Communications du président	2
4.	Point de situation oral du Conseil communal sur les inondations.....	3
5.	Rapports d'activités des différentes commissions et des délégués, selon l'article 5.13 du règlement général	5
6.	Augmentation de la dotation en personnel de 1.0 EPT pour l'unité administrative des eaux.....	5
7.	Demande d'un crédit d'investissement de CHF 193'000 relatif au remplacement de la ventilation de la piscine du centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane	7
8.	Initiative populaire pour le maintien du Bibliobus.....	10
9.	Rapport d'information concernant la modification du plan d'alignement « Village » sis sur le cadastre des Geneveys-sur-Coffrane	17
10.	Motions et propositions	17
11.	Résolutions, interpellations et questions.....	22
12.	Communications du Conseil communal.....	29



En l'absence de **M. Vincent Martinez (Ind.)**, président du Conseil général, indisponible pour des raisons de santé, la vice-présidente Mme Chloé Douard (Les Verts) assume cette tâche.

Ouverture de la séance par la vice-présidente :

Mme Chloé Douard (Les Verts) (ci-après « la vice-présidente ») souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux membres de l'administration communale ainsi qu'aux représentantes de la presse et au public présent.

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 32

Membres excusés : 9

Le Conseil communal in corpore et le chancelier participent également à la séance.

La vice-présidente rappelle l'ordre du jour et le soumet aux éventuels commentaires. L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2019

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2019 est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Communications du président

La vice-présidente annonce la réception de cinq courriers :

- courrier de Roger Winkler du 10.05.2019 – Projet SATAC 103869 ;
- courrier de l'Association Pro Bibliobus Val-de-Ruz du 14.06.2019 – Maintien du Bibliobus dans la Commune de Val-de-Ruz ;
- courriel de l'Association Pro Bibliobus Val-de-Ruz du 19.06.2019 – Saint-Blaise joue la solidarité en matière de lecture publique ;
- discours du président du Conseil général sortant, M. Cédric Senn, du 24.06.2019 ;
- courrier de la Fondation Borel du 27.06.2019 – Remerciements pour le don de l'apéritif initialement prévu le 24.06.2019.

La vice-présidente annonce également la réception de copie de courriers :

- courrier de Me Pessotto du 26.07.2019 – Introduction d'eau et travaux à Chézard-Saint-Martin ;
- courrier de M. et Mme Frossard du 30.07.2019 – Chronologie et questions inondations 21.06.2019 ;
- courrier du Bibliobus neuchâtelois du 21.08.2019 – Bibliobus au Val-de-Ruz.



Elle rappelle que ces documents se trouvent sur le portail Echo.

Elle annonce également les excuses reçues de la part des conseillers généraux suivants :

- MM. Vincent Martinez (Ind.), Michel Faragalli (Les Verts), Michel Favre (UDC), Raphaël Geiser (PLR), Pierre-Ivan Guyot (PS), Filip Hon (PLR), Jean-Luc Pieren (Ind.), Philippe Jaquet (PLR) ainsi que de Mme Marie Jacot (PLR).

La vice-présidente rappelle que le 20 septembre 2019 aura lieu la sortie du Conseil général. La chancellerie ayant eu très peu de retours, elle remercie les membres du Conseil général de répondre, même s'ils ne viennent pas.

4. Point de situation oral du Conseil communal sur les inondations

Mme Anne Christine Pellissier (CC) annonce que le Conseil communal a jugé nécessaire, après les intempéries du 21 juin 2019, de mettre un point à l'ordre du jour pour faire le tour de la situation et pour informer le Législatif de l'avancement des travaux.

Certaines personnes n'ont pas encore pu revenir dans leur domicile à ce jour, car les travaux d'assainissement et d'assèchement ne sont pas terminés ou parce qu'il y a eu, dans un deuxième temps, des interventions plus importantes à réaliser à leur domicile.

La bourse d'échange mise en place s'est transformée en vestiaire et est à disposition des personnes sinistrées. Passablement de personnes ont, durant l'été, profité d'aller chercher des habits, des jouets, de la vaisselle ou d'autres éléments de cuisine. Ce vestiaire a été organisé par Mme Fanny Gerber qui a effectué un immense travail et, depuis deux semaines, ce dernier a été déménagé à la salle de paroisse de Dombresson. C'est maintenant des bénévoles de la paroisse qui s'en occupent. Il a diminué un peu en termes de matériel à donner pour se concentrer sur des vêtements d'entre-saison et d'hiver. Ce vestiaire restera ouvert pour les personnes sinistrées jusqu'à début octobre, ensuite il sera stoppé. Le Conseil communal estime que, jusque-là, les personnes qui sont dans le besoin auront pu aller chercher ce dont elles ont besoin.

Mme Anne Christine Pellissier (CC) rappelle que le délai d'annonce pour Fondssuisse, contrairement aux autres assurances ou fondations, est de trois mois. C'est un élément qui va être rappelé à la population. Même si certaines personnes ne sont pas sûres de déposer un dossier, il s'agit tout de même d'annoncer le sinistre et de le faire jusqu'au 21 septembre 2019.

Elle informe l'assemblée qu'un repas sera organisé le 25 septembre 2019 à l'attention des personnes qui ont travaillé comme secouriste durant les événements, comme bénévole après les événements et à l'attention des personnes sinistrées. Ce repas sera organisé à Dombresson sous la tente ; si nécessaire, la salle de spectacle ou la salle de gymnastique pourra être utilisée. Le Conseil communal a choisi de faire organiser ce repas par les restaurateurs touchés par les événements, soit ceux de Dombresson ainsi que les métairies et le restaurant des Bugnens, dont l'accès a été rendu plus difficile par la fermeture de la route principale.



Du point de vue des routes de montagnes, les analyses sont presque terminées. Un certain nombre de routes ont déjà été stabilisées, certaines sont en cours de goudronnage. Les coûts d'expertise de ces routes ont été pris en charge par le Canton. Des subventions de la Confédération et du Canton seront obtenues pour la remise en état de ces routes. Pour le Conseil communal, c'est une bonne nouvelle, car cela diminuera les frais pour la Commune.

La Venelle des Moulins à Dombresson, qui a éclaté en surface, est aussi en phase de finalisation et sera goudronnée ces prochains jours. Il reste la Rue de la Charrière dans le même village, où il faudra intervenir dans les meilleurs délais. Les ruisseaux ont été nettoyés et curés rapidement afin qu'ils puissent faire leur travail en cas de nouvelle pluie. Les travaux sur la route cantonale avancent ; il y a énormément de travaux à réaliser en termes de soutènement du côté du Ruz Chasseran, mais pour l'instant les délais sont tenus pour que les travaux soient terminés d'ici l'automne prochain.

Au niveau des infrastructures, la Commune a été touchée dans deux domaines. En premier, la STEP du Pâquier, où les analyses sont encore en cours. Le retour du service de l'environnement est attendu pour la fin de la semaine pour savoir quels seront les travaux à entreprendre. Deuxièmement, le pavillon scolaire ajouté il y a quelques années à Dombresson a été plus lourdement touché qu'initialement imaginé. L'eau a été aussitôt enlevée, mais, au début des vacances, de l'eau était remontée des sous-sols et avait détrempe l'isolation et le bâtiment s'était déplacé. La classe prévue dans le pavillon a pu déménager avant la rentrée scolaire, car, par chance, il y avait encore une salle de libre dans le bâtiment principal cette année. Il s'agit maintenant de voir ce qu'il y a à faire au niveau de ce bâtiment.

Mme Anne Christine Pellissier (CC) ajoute qu'au niveau du personnel communal, celui-ci a été fortement engagé, que ce soit au niveau administratif ou technique. Il y a encore une grosse participation aujourd'hui au niveau des travaux publics et des concierges. Le Conseil communal a décidé de renforcer la chancellerie en engageant pour six mois une apprentie à 50% qui vient de terminer, ceci pour gérer tous les dossiers remontés au niveau communal, en lien avec les demandes au Fondssuisse ou à la Chaîne du Bonheur ou pour bénéficier des dons que la Commune a reçus. Le Conseil communal a également engagé une personne en réinsertion pour les administrations de la sécurité et des travaux publics, également en renforcement, car ce personnel a énormément de travail à la suite de ces événements.

Le Conseil communal a pris un arrêté pour renoncer à facturer les émoluments communaux liés aux reconstructions nécessitant un permis de construire pour les trois villages touchés par les inondations. Il s'agit uniquement des reconstructions liées aux intempéries.

Elle annonce que lors de la séance du Conseil général du 30 septembre 2019, les membres du Conseil général devront se prononcer sur un arrêté relatif à la création d'un fonds de soutien et de l'acceptation des dons par la Commune. Pour l'instant le Conseil communal les a acceptés, mais le Conseil général doit formellement valider cette création de fonds.



Enfin, le Conseil communal est en train de constituer une Commission d'attribution. Cette dernière est nécessaire du point de vue de la Chaîne du Bonheur et elle devra également s'occuper d'attribuer les montants versés à la Commune à l'attention des personnes sinistrées.

M. André Soguel (PLR) demande si un délai plus précis peut être donné au niveau de la route Villiers - Le Pâquier.

M. Christian Hostettler (CC) répond qu'au mieux elle sera terminée à fin octobre. Le Canton a préféré bétonner les bords du Ruz Chasseran, ce qui a prolongé un peu le délai, car cela demande 28 jours de séchage.

M. Claudio Cerini (PS) demande si la chancellerie pourrait aider les personnes sinistrées qui n'ont pas les moyens de pouvoir remplir les demandes pour Fondssuisse à temps.

Mme Anne Christine Pellissier (CC) répond que la chancellerie a été renforcée pour aider les personnes à remplir et rassembler les documents pour la demande à Fondssuisse.

Elle profite pour ajouter qu'en séance du Conseil communal de ce jour, avec l'administratrice de la sécurité, un retour d'expérience (RetEx) relatif aux interventions effectuées durant le week-end et les jours suivants a été réalisé. Ce RetEx a été rempli par toutes les unités concernées et sera effectué début septembre au niveau cantonal. M. François Cuche (CC) représentera la Commune et ce sera une évaluation sur le déroulement des interventions pour permettre de savoir ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné, dans le cas où la Commune devait être à nouveau confrontée à une situation pareille.

5. Rapports d'activités des différentes commissions et des délégués, selon l'article 5.13 du règlement général

La **vice-présidente** rappelle que chacun a pu prendre connaissance des différents rapports et demande s'il y a des questions ou des remarques. La parole n'étant pas demandée, elle remercie tous les auteurs.

6. Augmentation de la dotation en personnel de 1.0 EPT pour l'unité administrative des eaux

M. Thierry Beausire (PLR) rapporte la position de la Commission de gestion et des finances (ci-après CGF) :

« Comme déjà mentionné dans le rapport concernant le PGEE Seyon Amont qui nous avait été présenté en novembre dernier, la création de ce nouveau poste est nécessaire pour pouvoir atteindre les objectifs suivants :

- *assurer un suivi du réseau de qualité ;*



- *procéder aux investissements nécessaires ciblés dans le but de maintenir la valeur de notre réseau ;*
- *amélioration générale de la qualité de l'eau et éviter des traitements inutiles des eaux claires ;*
- *effectuer les tâches nécessaires dans un délai raisonnable ;*
- *maintien d'un service de piquet obligatoire 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ;*
- *diminution des heures supplémentaires effectuées par les trois personnes employées dans ce service ;*
- *diminution générale des coûts en réduisant l'externalisation de travaux via des mandats externes.*

L'entrée en fonction de ce poste était prévue au 1^{er} août 2019, on espère qu'il sera repourvu d'ici la fin de l'année.

Au vu des motifs mentionnés ci-dessus, la Commission de gestion et des finances s'est prononcée en faveur de cette dotation en personnel à la majorité des membres présents. »

M. Pascal Truong (PLR) rapporte la position du groupe PLR :

« Le groupe PLR, lors de la préparation de la séance du 24 juin 2019, avait quelques réticences à la création d'un nouveau poste. Il est clair que les évènements qui ont frappé notre Commune à la fin du mois de juin ne nous permettent plus d'aller contre, quelles que soient les décisions ou les envies, dans cette direction. Il est clair que nous l'avons vu, de telles quantités d'eau nécessitent pour notre Commune d'avoir un réseau qui soit capable de l'évacuer au plus vite. Raison pour laquelle, mises à part quelques craintes concernant le service de piquet obligatoire, notre groupe acceptera cette demande de poste. »

M. Claudio Cerini (PS) communique le rapport du groupe PS :

« Le groupe socialiste tient à remercier le Conseil communal et l'administration pour le rapport présenté. Le groupe socialiste est extrêmement sensible à toute proposition d'augmentation de la dotation en personnel de la Commune. En effet, nous savons à quel point le peuple est également sensible au fait d'avoir une Commune sobre et exemplaire en termes de dotation en personnel. Les évènements catastrophiques qui ont touché en particulier Dombresson, Le Pâquier et Villiers, confirment à quel point la nature peut parfois être violente. Pour faire face à des évènements extraordinaires, nos conduites d'eau doivent être impérativement modernisées, mais surtout entretenues.

Ainsi qu'il est rappelé dans le rapport, le bon fonctionnement du système d'évacuation des eaux est lié à l'exécution de plusieurs tâches fondamentales. La vétusté de certaines conduites justifie grandement de maintenir une constance sur plusieurs années, voire décennies, des travaux de maintenance et de rénovation ainsi que nous l'avons déjà confirmé lors d'un précédent rapport. Le taux anormalement élevé d'heures supplémentaires confirme la nécessité d'ajouter une personne supplémentaire. Il serait néanmoins judicieux de mieux anticiper ces demandes pour mieux planifier nos finances. Nous acceptons à l'unanimité des membres cette augmentation de 1.0 EPT et l'arrêté correspondant. »



M. Romain Douard (Les Verts) lit le rapport du groupe des Verts :

« Au risque de répéter ce qu'a dit le collègue de la CGF, on sait que l'étude du PGEE, qui nous avait été présentée il y a moins d'une année, mettait clairement en évidence le sous-effectif actuel dans le domaine d'évacuation des eaux. Et le rapport qui nous est présenté résume brièvement ce besoin, lequel est encore corroboré par le nombre d'heures supplémentaires effectuées ces derniers mois pour assurer le bon fonctionnement de la STEP.

Nous relevons aussi, avec satisfaction, que cette mesure pourrait être financée sans augmentation du prix de l'eau. Le groupe des Verts acceptera cette augmentation de dotation. En espérant qu'elle permettra de ramener une certaine sérénité au sein de l'équipe de la STEP et qu'elle garantira une mise en œuvre rapide des mesures prioritaires identifiées dans le PGEE. Nos cours d'eau nous en remercierons. »

M. Yves Tanner (UDC) communique le rapport du groupe UDC :

« Etant donné les conditions climatiques du mois de juin et la situation très complexe de deux villages dans notre Commune, le groupe UDC votera donc en faveur de cet arrêté, de façon à éviter des surplus d'eaux claires qui engorgent la STEP inutilement, grâce aux nombreux passages de caméra effectués qui permettront de mettre à jour les mauvais branchements et de clarifier la situation de nos conduites d'eau dans des délais raisonnables. »

M. Christian Hostettler (CC) remercie les groupes de leurs retours. Il annonce que la Commune va tout faire pour engager quelqu'un, mais il ne sera pas « Superman », il ne va pas empêcher les inondations. Il informe également qu'il a fait faire des passages caméras à Dombresson, Villiers et au Pâquier. Les conduites ont tenu le coup, ce qui est une chance. Il y avait quelques engorgements, mais ils ont pu être nettoyés.

Il ajoute qu'il est très satisfait des retours, mais il ose imaginer que les membres du Conseil général auraient pris la même décision sans les inondations, car c'est quelque chose de nécessaire.

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote : l'arrêté relatif à l'augmentation de la dotation en personnel de 1.0 EPT est accepté à l'unanimité des membres présents.

7. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 193'000 relatif au remplacement de la ventilation de la piscine du centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane

Mme Isabelle Romerio (PS) donne lecture du rapport de la Commission sports-loisirs-culture :

« La nouvelle Commission sports-loisirs-culture s'est réunie pour la première fois en date du 4 juin 2019. Une fois constituée, la Commission s'est penchée sur le premier dossier à son ordre du jour,



c'est-à-dire un rapport visant le remplacement de la ventilation de la piscine du centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane assorti d'une demande d'un crédit de CHF 193'000.

En effet, cette ventilation est tombée en panne en début d'année et sa réparation s'avère difficile par manque de pièces détachées et de plus onéreuses. Le remplacement de la ventilation ayant été planifié pour l'année prochaine, il semble donc judicieux d'avancer ce remplacement plutôt que de réparer.

Cette piscine est utilisée non seulement par l'école de trois de nos villages, mais également ouverte au public. Des cours s'y déroulent, tant pour les adultes que pour les enfants. Il semble donc nécessaire de la garder en fonction. Afin de réaliser ces travaux sans grever le budget des investissements de l'unité sports-loisirs-culture, une permutation est proposée avec d'autres travaux prévus cette année.

Il s'agirait de la pose d'un éclairage sur le terrain de football du même village et également de la rénovation de l'aula de La Fontenelle, qui serait donc repoussée à 2020.

Au vu de ces éléments, la Commission sports-loisirs-culture, à l'unanimité des membres présents, vous recommande d'accepter cette demande de crédit de CHF 193'000. »

M. Micaël Haldenwang (UDC) communique la position de la CGF :

« La Commission de gestion et des finances a pris connaissance de cette demande de crédit du Conseil communal lors de sa séance du 27 mai dernier. Cette dernière n'a pas créé un grand débat, la CGF a constaté les points suivants :

- si la ventilation n'est pas changée, la piscine n'est plus employable ;*
- il y a amélioration de l'accès, puisqu'une porte donnant sur l'extérieur est comprise dans le projet ;*
- afin de respecter le budget des investissements 2019, il a été décidé de reporter certains projets prévus par l'unité sports-loisirs-culture.*

Au vu de ce qui précède, la CGF s'est prononcée, à l'unanimité des membres présents, pour soutenir cette demande de crédit et vous recommande d'en faire de même. »

Mme Mary-Claude Fallet (PLR) transmet la position du groupe PLR :

« Notre groupe a étudié ce rapport explicite qui n'a pas amené de grandes discussions au sein de notre parti.

Ce crédit de CHF 193'000 pour le remplacement de la ventilation de la piscine du centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane et la création d'une ouverture en façade pour simplifier la pose de la nouvelle installation nous paraissent adéquats.

Bien que cette dépense reportera d'autres investissements prévus cette année, notre parti acceptera le crédit à l'unanimité afin de maintenir en état nos infrastructures sportives. »



M. Alain Collioud (Les Verts) informe de la position du groupe des Verts :

« Le groupe des Verts a pris connaissance de ce dossier et bien évidemment ne s'opposera pas à cette demande de crédit. »

Nous souhaitons que l'analyse du bilan énergétique nous montre qu'avec l'évolution de la technologie, la récupération de chaleur puisse être optimale et ainsi à terme permettre peut-être des économies. »

Mme Isabelle Romerio (PS) lit la position du groupe PS :

« Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt de ce rapport concernant la demande de crédit pour le remplacement de la ventilation de la piscine des Geneveys-sur-Coffrane et en remercie son auteur. »

La piscine semble bien utilisée et il est donc nécessaire de la maintenir en fonction. Il semble au groupe PS judicieux d'avancer ce remplacement prévu l'année prochaine plutôt que de procéder à une réparation. Le report à l'année prochaine d'autres travaux prévus en 2019 permet de respecter le budget d'investissement. Le PS acceptera donc cette demande de crédit. »

M. Micaël Haldenwang (UDC) communique le rapport du groupe UDC :

« Je ne vais pas répéter tout ce qui a déjà été dit, le fait de continuer l'exploitation de la piscine, d'améliorer le local technique et de différer d'autres investissements nous a convaincus. Notre groupe acceptera cette demande de crédit d'investissement. »

Mme Anne Christine Pellissier (CC) remercie de l'entrée en matière positive sur ce dossier. Elle informe que si cette ventilation n'est pas remplacée rapidement, la piscine devra fermer. Elle fonctionne maintenant de manière très réduite.

Le fait d'avoir repoussé le dossier à ce soir fait que les travaux ne pourront pas être réalisés durant les vacances d'automne, en raison des délais référendaires et des délais d'interventions, mais nécessiteront la fermeture de la piscine un peu avant les vacances de Noël.

Elle confirme que les éléments énergétiques ont été pris en compte et que la ventilation retenue sera du même type que celle choisie pour la piscine de La Fontenelle.

Un bilan énergétique de cette piscine sera aussi effectué afin de déterminer les travaux à réaliser à l'avenir, pour qu'elle respecte toutes les normes actuelles en matière de piscine.

Elle relève que des projets ont bien été repoussés à plus tard et que la piscine n'a pas été privilégiée par rapport au football, mais il a fallu lancer un certain nombre d'expertises par rapport à la stabilité du terrain des Geneveys-sur-Coffrane avant d'envisager d'y installer des poteaux pour l'éclairage. En effet, il convient d'être certain de ce qu'il y a en-dessous et c'est pour cette raison que les travaux n'ont pas pu être effectués comme imaginé préalablement. L'un remplace l'autre, mais le Conseil communal n'a pas pénalisé le football par rapport à la piscine.



L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote : l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'investissement de CHF 193'000 pour le remplacement de la ventilation de la piscine du centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane est accepté à l'unanimité.

8. Initiative populaire pour le maintien du Bibliobus

M. Nicolas Richard (PS) transmet la position de la Commission sports-loisirs-culture :

« C'est avec intérêt que la Commission sports-loisirs-culture a pris connaissance de ce rapport, dont elle remercie ses auteurs.

L'examen attentif de celui-ci et les échanges constructifs qui s'en sont suivis ont amené la Commission à l'unanimité des membres présents à recommander à la présente assemblée de privilégier l'option d'un contre-projet à l'initiative pour le maintien du Bibliobus.

Ce choix nous permet d'examiner d'éventuelles variantes aux deux modèles proposés par le Conseil communal et les initiants. L'offre au niveau de la lecture publique doit correspondre aux besoins réels de la population vaudruzienne tout en restant la plus efficiente économiquement et rationnelle possible.

Convaincu qu'il est encore possible de proposer un modèle équilibré qui permette de proposer une offre dimensionnée aux besoins effectifs de la population tout en maîtrisant les coûts qui s'y rattachent, la Commission estime que l'élaboration d'un contre-projet permettra de soumettre une alternative satisfaisante à celle qui est proposée actuellement.

Pour ces raisons, nous recommandons au Conseil général de confier à une commission ad hoc d'élaborer un contre-projet à l'initiative pour le maintien du Bibliobus. »

M. André Soguel (PLR) communique le rapport de la CGF :

« Le 3 juin dernier, le rapport sur l'initiative populaire pour le maintien du Bibliobus a été traité par la CGF. Comme vous le savez, à la suite du dépôt de l'initiative en décembre dernier et l'adoption de sa recevabilité par notre Conseil, nous sommes aujourd'hui amenés à nous prononcer sur son contenu, à savoir l'adhésion ou non de la Commune à l'association du Bibliobus neuchâtelois afin d'offrir un service décentralisé de lecture publique dans les villages ainsi qu'auprès des collègues qui ne disposent pas de bibliothèques scolaires.

Notre Conseil dispose aujourd'hui de trois options possibles :

- *adopter l'initiative et réintégrer donc notre Commune à l'association du Bibliobus ;*
- *refuser l'initiative auquel cas la population sera amenée à se prononcer ;*
- *renvoyer le dossier en commission pour élaborer un contre-projet.*



La CGF a passé en revue la situation actuelle de la lecture publique à Val-de-Ruz et les perspectives laissées. Au final, notre Commission s'est prononcée à 7 voix contre l'initiative et une voix pour le renvoi en commission.

Bien que la prestation offerte par l'association du Bibliobus ne soit pas remise en question, le manque de flexibilité pour un contrat adapté aux besoins réels de la Commune en termes de lecture publique et à ses capacités financières au vu de la situation actuelle, ont poussé notre Commission vers un refus de l'initiative et un développement de la lecture publique à travers nos propres bibliothèques communales. De plus, la population pourra ainsi librement exprimer ses souhaits au travers d'une votation.

Dans ce cas de votation populaire, certains membres de notre Commission recommandent d'approcher en amont l'association du Bibliobus et de discuter les termes d'une nouvelle adhésion de notre Commune afin de pouvoir disposer entre autres d'éléments financiers pour la campagne de votation. »

M. Marcel Carrard (PLR) informe de la position du groupe PLR :

« Le groupe PLR a pris connaissance du rapport et remercie le Conseil communal de son intervention. Nous avons débattu longuement sur cette initiative concernant le maintien du Bibliobus dans la Commune de Val-de-Ruz. Notre groupe a discuté et revu les diverses possibilités proposées aussi bien par le Conseil communal au travers de son rapport que par les informations fournies par les auteurs de l'initiative.

Il est bon de rappeler que la plupart des partis politiques avaient annoncé que des mesures d'économie devaient être prises en cas de refus d'augmentation du taux fiscal et que le Bibliobus faisait partie de ces services qui pouvaient être réduits, voire supprimés.

La cotisation au Bibliobus est de CHF 8.50 par habitant et représente donc une somme totale de CHF 143'000 pour notre Commune pour 2018. Il faut également savoir que 1'260 personnes adultes ont emprunté des livres au Bibliobus sur un total de 12'850 personnes adultes, soit environ 10% de la population adulte a utilisé les services du Bibliobus en 2018. A ces chiffres, il faut également relever que 763 jeunes mineurs ont profité de ce service en 2018.

Notre groupe est convaincu que la proposition du Conseil communal de développer les bibliothèques communales permet de répondre aux deux objectifs relevés lors de notre débat :

- *maintenir un service de lecture à la population vaudruzienne concernée ;*
- *conserver la maîtrise des coûts en fonction des besoins.*

En nous appuyant sur ces constats, le groupe PLR a décidé à l'unanimité de refuser l'initiative qui sera alors soumise à la décision populaire. »

M. André Vallat (PS) donne lecture de la position du groupe PS :

« Notre responsabilité est très marquée au niveau de la lecture publique. Effectivement, il y a une année en juin, la Commune se trouvait dans une situation financière très difficile, des économies



ont alors été votées et l'une de celles-ci touchait la lecture publique. Celle-ci nous a fait particulièrement mal. Nous nous sommes sentis obligés d'opposer deux visions : soit le bibliobus, soit les bibliothèques fixes.

Dans une vision de courte durée, le maintien des bibliothèques pouvait être considéré comme bien moins onéreux. Cependant, il était déjà clair que de nouveaux investissements seraient nécessaires pour garantir une vraie prestation de lecture publique sur tout le territoire de la Commune et pour toutes les classes d'âges. Tous les membres du PS tiennent à cette prestation de lecture publique.

Depuis ce moment, l'urgence des contraintes liées aux finances s'est quelque peu relâchée. Loin de prétendre que les finances vont bien, mais nous avons déjà reconsidéré d'autres décisions d'économies comme la suppression des camps de ski ou le soutien aux sociétés locales.

Bien sûr, nous n'oublions pas les évènements récents et graves liés aux intempéries qui ont frappé le Val-de-Ruz. Mais nous pensons que l'anticipation pour mettre sur pied rapidement une prestation de lecture publique est d'actualité.

En effet, nous jugeons les propositions de l'association Bibliobus adéquates pour la Commune avec son offre mixte, à la fois le passage du Bibliobus devant les écoles et de la desserte des bibliothèques fixes. De plus, les récentes évolutions de cette association nous donnent preuve d'un dynamisme certain qui a permis de convaincre plusieurs communes du canton de s'allier à leur offre. Nous avons aussi pu nous rendre compte que l'association a une vision claire de la manière dont elle peut et voudrait intégrer les bibliothèques déjà existantes.

En acceptant maintenant l'initiative, nous aidons le Bibliobus à faire face à ses défis et à arriverons plus rapidement à optimiser les accords-prestations coûts de cette lecture publique.

Par conséquent, nous recommandons d'accepter l'initiative maintenant et ceci en intégrant les bibliothèques existantes dans le Bibliobus. Et au lieu de remettre le sujet en commission pour un contre-projet, nous trouverions plus adéquat et efficace que l'Exécutif de la Commune précise lui-même en collaboration avec l'association les rôles et les responsabilités de chacun.

Si les conseillers généraux veulent voter le renvoi en commission, nous recommanderions de consulter l'association Bibliobus. En effet, une vue d'ensemble sur la problématique requiert aussi son importante expérience. »

Mme Verena Luder (UDC) transmet la position du groupe UDC :

« Après analyse du rapport sur l'initiative du maintien du Bibliobus, le groupe UDC estime que les prestations fournies par les différentes bibliothèques existantes sont suffisantes et avec un coût maîtrisé. Par conséquent, le groupe fera donc confiance à la population vaudruzienne qui prendra très certainement les bonnes décisions par le biais des urnes comme lors des précédents scrutins. »

M. Alain Lugon (les Verts) communique le rapport du groupe des Verts :

« Il y a moins de quatre ans, la population de notre Commune avait refusé, à près de 62%, de supprimer le soutien cantonal au Bibliobus. Nous connaissons la suite, faite d'un référendum contre



la hausse du coefficient fiscal, de coupes budgétaires et d'une initiative communale visant à réhabiliter le Bibliobus. Voilà pour l'histoire.

Aujourd'hui, notre Conseil doit se prononcer au sujet de l'initiative populaire pour le maintien du Bibliobus, portée par 1'685 signatures. La lecture croisée du rapport du Conseil communal et des documents que nous avons reçus de l'Association Pro Bibliobus donne des chiffres contradictoires qui rendent difficile une appréciation objective de la situation. A titre d'exemple, l'économie liée à l'intégration des bibliothèques fixes dans le réseau du Bibliobus est-elle de CHF 12'000, comme mentionné par le Conseil communal, ou de plus du double comme l'indique l'Association Pro Bibliobus ? Difficile de se forger une opinion dans ce contexte.

Mais plutôt que de se perdre dans une guerre des chiffres, notre groupe souhaite réitérer son soutien au Bibliobus, qu'il a déjà manifesté à plusieurs reprises, notamment par le dépôt d'une motion en septembre dernier. La lecture publique est une prestation que le Bibliobus peut offrir de manière décentralisée à l'ensemble de la population de notre Commune, tout en limitant les déplacements des lecteurs, en particulier des classes de nos écoles. Cette prestation est particulièrement adaptée à la géographie de notre Commune, faite de villages et de hameaux dispersés sur un large territoire et pas toujours reliés au réseau des transports publics, à l'exemple du Pâquier.

Rappelons aussi que le Bibliobus dispose d'une offre de près de 150'000 documents. Le rapport du Conseil communal précise du reste que le Bibliobus était très apprécié de la population qui le fréquentait avant la fusion et que l'extension à tous les villages de Val-de-Ruz avait trouvé son public, en particulier dans les écoles. Est-ce bien judicieux de démanteler une prestation qui répond à une attente de la part de la population, dans un domaine aussi sensible que la lecture ?

Le Conseil communal dit regretter que le système actuel rende impossible la négociation d'un contrat adapté aux besoins réels de la Commune. Mais à notre connaissance, aucun contact n'a été pris avec le Bibliobus pour ouvrir une discussion. Nous déplorons en particulier le fait qu'une variante intégrant les bibliothèques fixes dans le réseau Bibliobus n'ait pas été étudiée plus en détail.

Le groupe des Verts n'est pas convaincu de l'opportunité de renvoyer le dossier à la Commission sports-loisirs-culture. Il estime que nous avons tous les éléments en main pour remonter rapidement dans le Bibliobus, en n'oubliant pas d'emmener dans nos bagages les deux bibliothèques fixes.

Notre groupe soutient donc l'initiative. Il estime que son acceptation serait un signal fort de solidarité avec les autres communes membres du Bibliobus. Pour ces différentes raisons, nous refuserons à l'unanimité l'arrêté demandant le rejet de l'initiative. »

Pour Mme Anne Christine Pellissier (CC) « *Il n'est pas nécessaire de refaire l'historique sur les raisons qui ont amené le Conseil communal, soutenu depuis lors par le Conseil général à plusieurs reprises, à quitter le Bibliobus au profit des bibliothèques communales existantes.*



Il n'est pas nécessaire non plus de réaffirmer les arguments des initiants pour un retour dans l'association du Bibliobus ni ceux financiers qui nous ont incités à en sortir. Ces arguments ont fait l'objet d'un certain nombre de courriers qui ont été transmis au Conseil général ainsi qu'au mois de juin une invitation à entendre leurs arguments, comme cela a été annoncé par la vice-présidente, d'un courrier qui a été mis aujourd'hui sur le portail Echo à votre attention. D'ailleurs, ce courrier montre bien que les chiffres mis en avant par le Conseil communal sont des chiffres qui sont justes par rapport au coût du Bibliobus, en particulier si nous intégrons les bibliothèques communales.

Il s'agit plutôt de définir les enjeux d'une acceptation ou d'un refus par le Conseil général ainsi que les implications pour la population d'un choix ou l'autre. Trois solutions sont possibles, l'acceptation de l'initiative par le Conseil général auquel cas le Conseil communal devra s'approcher de l'association Bibliobus pour redemander son admission, en ne tenant pas non plus le couteau par le manche et depuis lors, et cela a été redit dans le courrier que reçu, les conditions d'entrée et de financement restent les mêmes ; conditions avaient été fixées à l'époque en 2015 avec pour but aussi de sauver le Bibliobus, avec une offre en matière de temps à disposition qui était pléthorique par rapport aux besoins de Val-de-Ruz.

Le deuxième élément, comme l'a proposé la Commission, est un retour à la Commission sports-loisirs-culture pour qu'elle puisse réexaminer toutes les alternatives et proposer un éventuel contre-projet. Des idées ont été émises par les membres de ladite Commission lors de la séance.

La troisième est le refus de l'initiative qui engendrera l'organisation d'une votation populaire et qui est le choix proposé ce soir par le Conseil communal.

Plusieurs arguments ont donc été mis en avant de part et d'autre. La proximité du Bibliobus par rapport à la population et les écoles c'est vrai, mais cela ne veut pas dire pour autant que les élèves apprennent à lire grâce au Bibliobus. Il y a encore heureusement un certain nombre de choses qui sont faites à l'école pour que les élèves apprennent à lire et l'accès à la lecture et aux bibliothèques est un complément et c'est aussi un complément qui appartient aux parents que d'encourager leurs enfants à lire. Donc ce n'est pas forcément le rôle absolu de l'école que d'aller avec les enfants à la bibliothèque afin qu'ils aient des livres à lire à la maison.

Au sujet de la nécessité d'encourager la lecture chez les élèves, avec une plus grande offre en matière de lecture publique, il est vrai que nos bibliothèques n'ont pas autant d'ouvrages que le Bibliobus, mais il faut savoir qu'une grande partie des ouvrages empruntés sont les derniers best-sellers essentiellement que nous pouvons également les mettre à disposition de notre population. C'est ce que nous faisons maintenant en augmentant un petit peu les montants et comme c'est proposé dans le rapport, nous pouvons également suivre pour notre population avec les livres qui sont les plus demandés.

Concernant l'amélioration des finances communales en lien avec la nouvelle péréquation, vous serez saisis du budget au mois de décembre 2019 ; il n'est pas terminé au sein du Conseil communal mais, à ce stade, on sait déjà que, malgré l'amélioration, il sera extrêmement difficile de présenter un budget équilibré pour l'année prochaine. Cela a déjà été dit par mon collègue des finances à



plusieurs reprises, l'amélioration est certaine, mais les trous actuels sont importants. Donc vouloir dire simplement « voilà, nous avons la péréquation, nous pouvons ouvrir les cordons de la bourse » ce n'est pas tout à fait la position du Conseil communal ; en tout cas, nous devons couper ailleurs si nous rentrons à nouveau dans le Bibliobus.

A propos de la possibilité de garder les bibliothèques publiques et le Bibliobus, il est vrai que les chiffres avancés par les initiants sont bien inférieurs à ceux du Conseil communal. Pour rappel, nous payons à peu près CHF 143'000, c'est-à-dire un peu moins de 17'000 habitants à CHF 8.50. Si nous décidions d'intégrer nos bibliothèques communales, nous paierions pour nos habitants de Fontainemelon et des Geneveys-sur-Coffrane, soit respectivement 1'536 et 1'819 habitants, CHF 1 de moins par année. Nous gardons quand même les frais d'infrastructures par rapport à la bibliothèque ainsi que les frais de personnel ou d'aide-bibliothécaire par rapport à la situation actuelle. Donc, nous ne pouvons pas dire que nous économisons totalement ; c'est la solution la plus chère de garder le tout.

On ne peut pas non plus considérer le Bibliobus sans tenir compte de tout ce qui existe parallèlement à Val-de-Ruz, à savoir à chaque fois avec un élément jeunesse et un élément adulte pour nos deux bibliothèques publiques aux Geneveys-sur-Coffrane et à Fontainemelon. Pour la bibliothèque de La Fontenelle, qui est une obligation pour une école de Cycle 3 d'avoir une bibliothèque, ces investissements ont un coût annuel que nous ne pouvons pas raboter parce que nous rentrons à nouveau dans le Bibliobus. Et les bibliothèques scolaires, nous en avons une à Cernier et une à Chévard-Saint-Martin, dont le fonctionnement est assuré par des bénévoles ou par des enseignants. Là aussi cela veut dire que si nous partons dans le Bibliobus, il n'y aura pas de raison de garder ces bibliothèques.

Un élément dont on parle peu, mais qu'on soutient, est la ludothèque de Fontainemelon qui se trouve dans les mêmes locaux que la bibliothèque jeunesse, qui a les mêmes heures d'ouverture, dont le service est assuré par des bénévoles et souvent les parents associent une visite à la ludothèque et à la bibliothèque. De toute manière, il faudra toujours se rendre à la ludothèque si l'on souhaite emprunter des jouets.

Tous les coûts sont à prendre en considération. Le Bibliobus seul et la bibliothèque de La Fontenelle reviennent à CHF 14.10 par habitant, donc environ CHF 240'000 par année, c'est ce qui a été dit par les initiants. Car si nous prenons l'initiative, elle ne dit pas qu'on doit garder les bibliothèques publiques que nous avons sur place, elle dit que nous devons réintégrer le Bibliobus. Ensuite les propositions de l'association Pro Bibliobus et des groupes Verts et socialiste ; le coût qui a été estimé et confirmé par le courrier reçu la semaine passée par le Bibliobus est d'environ CHF 17.60 par habitant et par année, donc un montant de CHF 360'000 par année mis pour le fonctionnement de nos bibliothèques, donc CHF 60'000 de plus que le Bibliobus et la bibliothèque de La Fontenelle.

Les bibliothèques communales seules, avec une amélioration par rapport à ce que nous avons maintenant, soit l'achat de « Netbiblio » et l'engagement d'une personne formée, nous arriverions à un montant annuel d'un peu plus de CHF 193'000.



Au vu de l'état des finances communales et des demandes de prestations toujours plus importantes des habitants, des choix doivent être réalisés. Le Bibliobus offre effectivement un service à domicile, contrairement aux bibliothèques communales, un accès à plus d'ouvrages pour un coût annuel supplémentaire de CHF 50'000 à CHF 100'000 de plus en fonction de la version choisie.

Des solutions à l'interne peuvent être réfléchies, mais pour l'instant c'était difficile de le faire ne sachant pas où nous allions aller. Si la population renonce au Bibliobus, nous pourrions lancer une réflexion pour avoir des solutions à l'interne. Par exemple, le logiciel « Netbiblio » qui permet de réserver à distance des ouvrages, d'être informés quand ils sont là et trouver un service qui permette, pourquoi pas, d'amener dans les villages des livres empruntés pour des personnes à mobilité réduite ou pour les écoles.

On parle de lecture publique et de l'importance pour les élèves juste au niveau culture pour les élèves. Pour rappel, un arrêt du Tribunal fédéral qui contraint les communes et les écoles à offrir la gratuité de toutes les activités hors cadre pour l'ensemble des élèves, ce qui implique soit une augmentation conséquente du budget, soit une diminution des activités.

En regard avec la lecture publique, le budget culturel de l'école était de CHF 40 par élève et par année dont la moitié était demandée aux parents. Ce qui donnait accès à tous les élèves à deux spectacles par année. Le montant annuel que la Commune devrait rajouter pour maintenir la prestation, donc ajouter CHF 20 supplémentaires par élève, se monte à CHF 46'000 par année. C'est un choix en fonction des finances communales, entre ce qu'on veut privilégier, ce qui peut être de la part des parents et ce qui peut être fourni par l'école pour assurer aux élèves un accès à la culture.

En conclusion, au vu des finances communales, du fait que la péréquation ne suffira pas à compenser les déficits actuels, du fait aussi que les bibliothèques communales seront à même d'offrir une prestation de qualité, différente de celle du Bibliobus, le Conseil communal vous propose donc de refuser l'initiative. »

M. Francis Krähenbühl (PLR) demande comment il faut procéder pour le renvoi en commission.

La vice-présidente indique que le renvoi en commission est voté en premier, avant le vote sur l'entrée en matière du rapport.

M. Francis Krähenbühl (PLR) relève qu'au vu de la lettre reçue aujourd'hui et que tout le monde n'a pas pu forcément en prendre connaissance, il demande une interruption de séance.

La vice-présidente décide une suspension de séance de 10 minutes.

Après la reprise des débats, le vote pour le renvoi à la Commission sports-loisirs-culture est accepté par 12 voix pour, 6 contre et 13 abstentions.



9. Rapport d'information concernant la modification du plan d'alignement « Village » sis sur le cadastre des Geneveys-sur-Coffrane

M. Cédric Senn (PS) annonce que le parti socialiste prend acte du rapport et l'acceptera à l'unanimité.

M. Romain Douard (Les Verts) informe que le groupe des Verts prendra également acte du rapport.

M. Roby Tschopp (CC) prend la parole *« vous avez ce soir un rapport d'information sur le plan d'alignement routier des Geneveys-sur-Coffrane que votre Autorité a accepté déjà fin 2018, à l'unanimité sauf erreur. Ce nouveau rapport d'information est rendu nécessaire par trois oppositions qui ont été formulées par des riverains au plan d'alignement accepté. Nous avons pu accueillir ces oppositions relativement bien fondées et rectifier le plan en lui apportant une modification mineure qui ne redemande ni une mise au concours ni un nouveau vote. Cependant, la procédure exige que l'Autorité qui avait accepté à l'origine le plan prenne formellement connaissance de cette modification de moindre importance avec le rapport présenté ce soir. C'est un peu formel, mais ce formalisme cache quand même un projet important qui va pouvoir être déposé aux Geneveys-sur-Coffrane, qui comprend des appartements protégés. Nous avons actuellement un enjeu urgent dans le Canton de Neuchâtel et dans notre Commune en particulier, de réussir le virage ambulatoire pour les personnes âgées. Je suis relativement content de permettre ce soir en mettant une petite pierre à l'édifice de développement de projets qui vont aider le Canton de Neuchâtel à gérer sa population vieillissante de manière plus économique pour les finances publiques, mais aussi plus agréable pour les personnes elles-mêmes qui peuvent rester plus longtemps à domicile, plutôt que de partir en institution de manière prématurée. »*

Vote de prise en considération : le rapport est pris en considération à l'unanimité.

10. Motions et propositions

Motion M19.003 – Les Verts – Pour des repas locaux et de saison à l'école

« Actuellement, les directives communales pour l'accueil parascolaire se contentent d'évoquer des repas sains et équilibrés. Le groupe des Verts demande au Conseil communal de se pencher un peu plus sur la question. En effet, le changement climatique est une problématique de plus en plus urgente et notre alimentation représente une part importante des émissions qui le provoquent.

C'est pourquoi, introduire une alimentation locale, de saison et si possible biologique dans les accueils parascolaires et à l'école est primordial. Toujours dans le but de réduire l'empreinte climatique, au moins un repas par semaine devra être végétarien. De plus, privilégier des ingrédients régionaux favorise les circuits courts et une économie locale.

Ainsi, la Commune de Val-de-Ruz pourra jouer un rôle prépondérant en montrant aux enfants une façon durable de se nourrir et créer ainsi des bonnes habitudes qui pourront s'installer.



Nous demandons donc une adaptation des directives relatives aux repas de façon que les repas proposés soient locaux, de saison, si possible issus de l'agriculture biologique et qu'au moins un repas végétarien soit introduit dans les menus hebdomadaires. »

M. Alain Lugon (Les Verts) prend la parole et s'exprime au nom de Mme Chloé Douard (Les Verts), vice-présidente :

« Je ne vais pas relire la motion affichée à l'écran, mais je vais me permettre de revenir sur un ou deux points qui me paraissent importants. Actuellement, l'alimentation représente 28% des émissions carbone des Suisses. Quelques adaptations permettent de réduire considérablement ces émissions, notamment en consommant des produits de saison, locaux et si possible biologiques avec une part réduite d'aliments de provenance animale.

La Commune de Val-de-Ruz pourrait donner l'exemple en instaurant des repas plus durables dans des accueils parascolaires et dans les cafétérias scolaires, notamment à La Fontenelle pour les enfants qui sont aussi de futurs consommateurs. Cela pour permettre de sensibiliser les jeunes à une consommation locale et à une économie des circuits courts et à une alimentation plus durable.

C'est pour ces raisons que nous demandons que les repas proposés dans les accueils parascolaires et dans les écoles soient cuisinés avec des ingrédients locaux, de saison et si possible issus de l'agriculture biologique. Au moins un repas par semaine devrait être végétarien. »

Pour **M. Jan Villat (PLR)** : *« Nous pouvons une nouvelle fois constater que le groupe des Verts maîtrise à la perfection l'art de déposer des objets parlementaires ou des motions dont le principal objectif, pour ne pas dire le seul, est de capter l'attention médiatique. Ce texte, comme le suivant, ne nous pose pas de problème sur le fond. Mais il enfonce des portes ouvertes et accapare inutilement notre administration alors que le PLR souhaite la maintenir aussi légère que possible. Nous ne soutiendrons dès lors aucune de ces deux motions. »*

M. Claudio Cerini (PS) lit le rapport du groupe socialiste :

« Le groupe socialiste a pris connaissance de la motion des Verts pour des repas locaux et de saison à l'école en consultant régulièrement les propositions de repas à disposition de nos enfants, il ne nous semble pas que cela n'est pas déjà le cas. A part sur le bio.

Le parti socialiste a dans sa stratégie entre autres de développer la garde extrafamiliale des enfants, des offres préscolaires et parascolaires, des écoles, mais surtout des écoles à horaire continu, touché effectivement par la motion déposée.

La qualité des repas proposée est donc intimement liée à cette stratégie. Même si le terme local n'est pas clairement défini, concerne-t-il le Val-de-Ruz, Neuchâtel, ou La Suisse. Ajouter des contraintes supplémentaires à notre administration ne va certainement pas l'aider à diminuer les coûts. Mais l'éducation de nos enfants entre autres par une alimentation saine est fondamentale. Pour ces raisons valables, nous soutiendrons cette motion. »



M. Micaël Haldenwang (UDC) lit le rapport du groupe UDC :

« Pour des repas locaux et de saison à l'école, le titre à tout son sens à notre avis et notre soutien. Mais le développement qui y suit crée beaucoup de questions. Quels sont les coûts globaux d'un tel projet ? L'application aux structures communales semble de notre ressort, mais qu'en est-il des structures privées ? Des règlements et des obligations en plus. Concernant le repas végétarien hebdomadaire obligatoire, je ne pense pas qu'il y ait actuellement de la viande à tous les repas. Au vu de tous ces constats, notre groupe ne soutiendra pas cette motion. »

Mme Anne Christine Pellissier (CC) prend la parole : *« Il y a quelques années, nous avons mis dans nos directives que nous voulions des repas « fourchette verte », c'était une option contraignante qui par ailleurs ne répondait pas forcément à toutes les demandes de la motion déposée aujourd'hui. Au final, c'était tellement contraignant que les enfants n'avaient plus envie de manger. Nous avons pris la décision d'enlever ces éléments de nos directives, mais ce qui ne veut pas dire du tout que nous ne nous préoccupons pas de la nourriture fournie aux élèves que ce soit en termes de proximité, de saison, de qualité ou de développement durable.*

Après avoir essayé plusieurs prestataires et analysé tous les paramètres, y compris ceux du plaisir des enfants à manger, notre choix s'est arrêté sur Caritas dont le nouveau nom est la Toque Rouge. L'entreprise et le contrat que nous avons signé correspondent à tous les critères évoqués par la motion, sauf peut-être le caractère d'alimentation biologique, mais soit la qualité, la présentation des repas pour les enfants, les prix, la proximité des produits, la saisonnalité des produits, le contrôle de la provenance des produits, une alternative végétarienne tous les jours et un repas végétarien obligatoire par semaine. Des produits essentiellement maison, des critères dans le choix des marchandises non alimentaires, cela va plus loin en termes de développement durable, y compris la gestion des déchets et la limitation de la propre consommation de la Toque Rouge par rapport à la manière de préparer, de travailler.

Le Conseil communal estime déjà répondre très largement à la motion et propose donc au Conseil général de la refuser. »

M. Laurent Debrot (les Verts) dit être un peu étonné de la position du groupe PLR : *« Nous sommes un « parlement », nous sommes là pour parlementer et faire des propositions. Nous avons une Commune en développement, donc c'est normal qu'on fasse des motions et qu'on interpelle le Conseil communal, qu'on oriente aussi la politique de notre Commune. Avoir des aprioris comme cela sans en discuter sur le fond est très regrettable ».*

A l'adresse du Conseil communal : *« si vous avez l'impression déjà de faire la plupart des revendications émises dans cette motion, alors je vous encourage à nous faire un rapport court sur les pratiques actuelles dans les écoles, qui sera aussi utile pour la communication auprès des habitants ou des parents d'élèves qui sont peut-être un peu inquiets sur ce qui se passe dans la salle à manger de leurs enfants. »*

Pour **M. André Vallat (PS)** : *« Ce qui est ajouté là, c'est l'élément bio, alors pourquoi faudrait-il l'imposer ? Le but n'est pas de tout imposer, mais quand j'entends la réaction du PLR, je me dis que*



c'est une attitude qui a fait qu'on a peu bougé ces dernières années. On sait qu'il y a des nouvelles directions à prendre. On ne sait pas bien comment les prendre, mais on sait qu'il faut les encourager, quand il y a des idées comme cela, aller vers le bio, c'est vraiment pour encourager une transformation qu'on a besoin. Et à force de dire que c'est du populisme, qu'on fait déjà tout, moi je peux constater qu'on n'a pas fait grand-chose et que maintenant il faut y aller. »

Concernant le bio, **M. Yves Tanner (UDC)** ajoute qu'il n'a rien contre les agriculteurs bio, mais il faudrait qu'ils montrent l'exemple dans les villages, car les deux agriculteurs bio qu'il connaît « ce n'est pas terrible ». Pour promouvoir le bio, il faudrait déjà qu'il y ait des champs propres et que les agriculteurs bio montrent le bon exemple.

Vote : la motion est refusée par 17 voix contre, 13 pour et une abstention.

Motion M19.004 – Les Verts – Une nouvelle gare à Cernier, un défi pour ce 21ème siècle

« Les Chambres fédérales devraient accepter ces jours le crédit de construction de la future ligne direct Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds. Une gare d'importance nationale devrait voir le jour à Cernier mettant les deux pôles urbains cantonaux à moins de 10 minutes de notre commune ou, par exemple, Lausanne à 50 minutes.

La nouvelle gare sera une magnifique opportunité de repenser la mobilité dans la commune, par exemple en se posant la question de savoir s'il faut privilégier un parking d'échanges ou plutôt une gare routière et un réseau de transports publics performants. Un nouveau quartier doit-il s'y créer en y développant de l'habitat, une zone commerciale, un pôle de l'administration cantonale, voire le siège du Grand Conseil ? Des espaces verts, un lieu de culture ? Quel sera l'avenir du centre de Cernier et de ses commerces, comment seront-ils reliés à ce nouveau pôle de développement ? Le nouveau quartier peut-il devenir une référence en matière de développement durable ? Devrait-il être basé sur la participation de coopératives d'habitat ou d'espaces commerciaux ? Pourra-t-il être chauffé avec le futur tunnel de sécurité de la nouvelle ligne ? Peut-on imaginer une tour écologiquement exemplaire sur le site, symbolisant la densification et la préservation des terres agricoles si importantes pour la vallée ?

De nombreuses questions que la commune doit se poser dans les plus brefs délais, de peur de rater le train ! »

M. Laurent Debrot (les Verts) prend la parole : « Quelques heures avant les inondations qui ont gravement affecté le Val-de-Ruz le 21 juin, les chambres fédérales ont accepté à la quasi-unanimité l'étape d'aménagement 2035 qui voyait le canton de Neuchâtel doté de plus d'un milliard pour financer la nouvelle ligne qui allait s'arrêter à Cernier, donc avec une nouvelle gare à Cernier ». Il donne ensuite lecture de la fin du texte de la motion.

Il poursuit : « Notre groupe s'inquiète que le projet ne se développe en catimini dans les services de l'Etat, accessoirement auprès du Conseil communal, sans contact avec la population. Il demande qu'un large débat soit mené au plus vite sur les opportunités historiques qu'offre un tel chantier.



L'absence totale d'informations à la population, autant par le Conseil communal que par le Conseil d'Etat, a de quoi inquiéter toute la population et pas seulement celle de Cernier.

Certains ont émis des réserves concernant l'efficacité d'une démarche participative, notre groupe partage une partie de ces réserves. Toutefois, même en quelques jours ou soirées, un groupe de citoyens intéressés et sensibles à la problématique peut créer une dynamique précieuse pour notre nouvelle Commune et faire remonter auprès du Conseil d'Etat, qui sera le maître d'œuvre de la gare, des revendications de notre Commune. C'est une opportunité historique qui s'offre aujourd'hui à nous et j'espère que le PLR aura autre chose que des positions dogmatiques par rapport aux motions que nous déposons. »

M. Micaël Haldenwang (UDC) communique le rapport du groupe UDC : *« Nous comprenons et soutenons le fait d'anticiper les questions que la construction d'une nouvelle gare à Cernier fait forcément poser, mais pas sous la forme d'une démarche participative populaire. La motion telle que présentée n'aura pas notre soutien. »*

M. Jean-Philippe Junod (PS) rapporte la position du groupe PS :

« Le parti socialiste soutiendra cette motion tout en pensant que les travaux faits en 2012 dans le cadre du projet TransRun et dans les ateliers participatifs devraient permettre d'avoir une première idée du futur de cette zone.

Nous nous demandons si le moment est bien opportun, peut-être un peu tôt. Les technologies et la société changent très vite et ce travail pourrait être un doublon ou ne pas vraiment servir le moment venu.

Cela paraît néanmoins de bonne guerre d'aborder certains sujets, vu la proximité des élections. »

M. Romain Douard (les Verts) demande : *« Est-ce que le Conseil sait ce que représente une gare ? Est-ce que vous avez vu ce qui se développe autour des gares aujourd'hui ? A Berne, à Berne, les CFF et La Poste possèdent la gare, ils louent des espaces à des prix élevés.*

A Cernier, nous serons à quelques minutes de Berne, de Lausanne, pas loin de Bienne, près de La Chaux-de-Fonds, cela va attiser les convoitises, n'oublions pas cela, notre population a le droit de s'exprimer à ce sujet, laissons-lui la parole, c'est ce qu'on vous demande ».

M. Roby Tschopp (CC) informe que le Conseil communal combat la motion du groupe des Verts :

« En effet, l'idée est certainement juste, les enjeux sont importants, l'idée est d'autant plus juste que d'une part dans le plan directeur tel qu'il a été conçu avant les décisions des chambres fédérales, nous avons une variante avec pôle de Cernier et une sans pôle de Cernier. Ce plan a fait l'objet d'une démarche participative citoyenne, donc on a déjà sur ce document des remontées de la population. D'autre part, il y a sur cette lancée quasiment des esquisses autour des enjeux de la gare, l'interface avec les bus publics régionaux et le transport ferroviaire, qui a été élaboré dans ce même cadre. Dans ce sens, on a d'ores et déjà cette compétence qui est remontée.



Aujourd'hui, dans le cadre du réseau « Entreprendre », qui est resté vivant depuis la fusion, il s'est créé un réseau de commerçants et d'entrepreneurs qui sont actifs à Cernier. Ils se sont réunis pour la première fois la semaine passée. Un des thèmes a déjà été ce pôle de Cernier, qu'est-ce que cela va signifier pour l'activité du village ? Le déplacement des flux de passagers ? La question est effectivement déjà présente auprès de la population et les canaux existent déjà.

C'est pour cette raison que le Conseil communal voit mal arriver cette motion qui se greffe avec un caractère impératif sur un travail qui est en train de se faire. Qui se fait dans la continuité du travail de consultation de la population, de participation de la population à l'élaboration des décisions qui se fait déjà. On est un peu dans la même situation que celle de tout à l'heure avec les repas aux cantines. Finalement, le Conseil communal partage le fond de cette motion, on est en train d'enfoncer une porte ouverte, même si la formulation de la motion n'est pas tout à fait la même. Je ne vous cacherai pas non plus que maintenant, dans les deux prochaines années, nous sommes en train de finaliser notre plan d'aménagement local pour 2023-2024, donc sans le pôle RER. C'est un peu là qu'il faut éviter de lancer deux débats à la fois puisqu'on va devoir rapidement finaliser la manière dont nous allons vivre entre 2020 et 2035 et aussi rapidement que possible commencer à développer les idées pour 2035. L'enjeu est posé de manière très juste par la motion, nous avons une compétence cantonale sur ce pôle d'activité. Les pôles d'activités sont sanctionnés par le Canton et la Confédération. La Commune doit réussir à se faire entendre. Est-ce que la participation populaire, comme elle est proposée ici, est le seul et meilleur moyen ? Le Conseil communal préfère rester libre de ses instruments, c'est la raison pour laquelle il vous propose de rejeter cette motion, tout en sachant qu'elle est déjà partiellement en route. »

M. Laurent Debrot (les Verts) relève : *« Si vous faites un sondage auprès de la population, je pense que la grande majorité ne sait même pas qu'il y aura une gare à Cernier. Comme vient de le dire M. Douard, créer une gare de cette importance sur un réseau entre deux villes de grande importance, c'est une opportunité, il y a peu de personnes qui s'en rendent compte. Je trouve que le Conseil communal prend les choses à la légère, en matière de communication. Il se réjouit d'avoir des informations et surtout d'en discuter avec la population de manière plus ouverte ».*

Vote : la motion est refusée par 18 voix contre, 12 pour et une abstention.

11. Résolutions, interpellations et questions

I19.003 – Interpellation Yves Tanner – Spectacle pyrotechnique Chézard-Saint-Martin pour un mariage

« Nous avons été très surpris, Mme Debély, Mme et M. Michel Veuve et moi-même, le 4 mai 2019 vers 21h30 d'entendre et de devoir subir les bruits terrifiants d'un spectacle pyrotechnique sur nos terrains agricoles privés sis ici de l'autre côté de la route en face de la Rebatte, ceci pour le divertissement d'un mariage se déroulant sur la place du Boveret.



Par chance, il a neigé en fin de journée et j'ai eu la bonne idée de rentrer nos bêtes dans l'écurie, car je pense que je serais encore en train de les chercher tant les déflagrations étaient violentes. J'ai été contraint de demander d'interrompre la mise à feu de ce triste spectacle tant pour les animaux domestiques, notre chien étant terrorisé, que pour les animaux sauvages, qui pâturaient paisiblement dans nos champs juste avant le départ du dit spectacle et qui sont peut-être encore sous le choc.

La possibilité de faire ce spectacle pyrotechnique a été donnée par le bureau des armes et des explosifs de la police neuchâteloise ainsi que par la Commune de Val-de-Ruz par l'intermédiaire de M. Stéphane Audétat et de Mme Mireille Beltrame, pour autant que les propriétaires concernés soient avisés, ce qui n'a bien entendu pas été fait, et c'est pour cela que je me dois d'intervenir pour qu'une telle situation ne se reproduise plus. En effet, la Commune ne devrait pas donner l'autorisation de tels spectacles sans avoir eu un retour de courrier de la part des propriétaires concernés tout en sachant que les bêtes pâturent à proximité peuvent être prises de panique et qu'il serait même très sage d'interdire ce genre de spectacle.

En espérant que la Commune fera un bon usage de mon interpellation, je tiens juste à ajouter que je félicite celle-ci d'avoir pris la décision de ne plus faire de feux d'artifice lors de la manifestation du premier août et de s'en tenir au feu de branches comme à l'époque.

Sauf erreur de ma part, Mme et M. Michel Veuve ont également fait part de leur mécontentement à la Commune. »

M. Yves Tanner (UDC) prend la parole : *« C'est juste pour que la population se rende un peu compte et que le Conseil communal, ou du moins la police, devrait prendre des devants un peu plus contraignants, d'avoir un retour des personnes concernées, attendre le retour pour savoir si ces gens ont la possibilité de faire ça sur des terrains privés. Je trouve que la place du Boveret à Chévard-Saint-Martin aurait pu leur suffire pour faire ce spectacle pyrotechnique et ne pas devoir venir dans des champs de propriétés privées. Heureusement que les bêtes étaient à l'écurie et qu'il faisait mauvais temps. Les bêtes ont eu peur et je suis allé arrêter ce spectacle. C'était quelque chose de conséquent. Ensuite, ils ont arrêté et ont « rempaqueté ». Après, il est resté les détonateurs, plastiques, papiers, cartons jusqu'au collègue. J'ai pris du temps dimanche matin pour aller ramasser tout cela. C'est juste pour que cela ne se reproduise pas pour les prochains spectacles. »*

M. François Cuche (CC) remercie Yves Tanner de cette interpellation. Il complète : *« Cet événement pyrotechnique s'est déroulé de façon irresponsable, ce qui est inacceptable. Pas d'informations aux voisins de la part de l'artificier et ce dans un environnement de village. Pas de prises en considération de la présence éventuelle de bétail dans les champs voisins. Dans cette affaire, la demande officielle pour le feu d'artifice a bien été transmise à la Commune et a suivi la procédure ordinaire afin d'obtenir la permission d'être tirée au sein des instances de l'Etat.*

Cependant, la permission octroyée spécifiait que l'artificier autorisé à tirer ce feu devait informer les riverains, ce qui n'a visiblement pas été fait. La juriste de la police neuchâteloise nous a informés qu'une procédure à l'encontre de l'artificier était en cours.



A l'avenir, nous incluons dans la procédure communale un formulaire d'information à faire signer par les riverains et à retourner au Conseil communal.

Par contre, il n'est pas possible d'interdire des feux d'artifice ; en effet, la loi les autorise sous conditions. Si celles-ci sont remplies, l'autorisation doit être octroyée. Il faut aussi préciser que si du côté de Chézard-Saint-Martin ce genre de prestation pyrotechnique est rare, à d'autres endroits du Val-de-Ruz, ces tirs sont réguliers en particulier au Louverain, en-dessus des Geneveys-sur-Coffrane, lors des soirées de mariages ou des fêtes d'entreprises. Là, c'est tout l'ouest du Val-de-Ruz qui déguste et cela régulièrement.

A futur, le Conseil communal sera attentif aux conditions dans lesquelles ces permis sont octroyés, en particulier en localité et lorsque du bétail est à proximité et en pâture. »

M. Yves Tanner (UDC) se dit satisfait de la réponse donnée par le Conseil communal.

I19.005 – Interpellation Romain Douard – Réorganisation de l'école : quel surcoût pour les transports

« La réorganisation de l'école a déjà fait couler beaucoup d'encre et alimente toujours de nombreuses conversations. Le coût des transports fait notamment l'objet de nombreuses interrogations.

Dans son rapport présenté le 18 septembre 2018, le Conseil communal parlait de coûts supplémentaires de transports scolaires compris entre CHF 300'000 à CHF 550'000.

- *Le Conseil Communal peut-il préciser ces chiffres pour l'année scolaire à venir, pour les cycles 1 et 2 ?*
- *Le Conseil Communal peut-il préciser la différence de coûts des abonnements Onde-verte fournis aux élèves des cycles 1 et 2 entre l'année scolaire 2018-2019 et l'année 2019-2020 ?*
- *Le Conseil Communal peut-il préciser la différence de coûts des navettes privées payées par la Commune pour le transport des élèves des cycles 1 et 2 entre l'année scolaire 2018-2019 et l'année 2019-2020 ? »*

Mme Anne Christine Pellissier (CC) prend la parole :

« La Commune a profité de cette réorganisation de l'école pour revoir l'ensemble des transports scolaires existants, sauf les transports en direction du Pâquier ou depuis La Joux-de-Plâne vers Le Pâquier ou depuis La Joux-du-Plâne et du Pâquier vers La Fontenelle ou depuis les Vieux-Prés vers Chézard-Saint-Martin, ces transports ayant été totalement revus il y a quelques années et répondant avec satisfaction aux besoins des habitants.

Prioritairement, nous avons pris l'option de mettre les élèves sur les transports publics. Lorsque ce n'était pas possible ou lorsqu'il y avait une navette qui passait déjà par là et qu'il y avait de la place, nous avons privilégié les navettes scolaires. De même lorsqu'il y avait des déplacements en structure parascolaire en particulier à Savagnier et Vilars, nous avons privilégié la navette qui existait déjà.



Un certain nombre d'élèves est transporté en transports publics, notamment entre Les Hauts-Geneveys et Les Geneveys-sur-Coffrane, entre Chézard-Saint-Martin et Cernier, Chézard-Saint-Martin et Dombresson, entre Boudevilliers et Valangin (c'était déjà le cas) et entre Cernier et Fontainemelon.

Les autres sont déplacés par navette. Nous avons repris les navettes existantes en modifiant certaines choses, en particulier sur la navette qui faisait La Jonchère et Malvilliers. Nous avons deux bus qui tournaient en même temps, nous en avons profité pour rabattre depuis Fontaines les enfants de La Jonchère, de Malvilliers et d'Engollon qui allaient à La Fontenelle, les rabattre depuis Fontaines sur les transports publics, ce qui nous a permis de faire le tour avec une seule navette l'une après l'autre, ce qui a passablement réduit les coûts pour un montant d'environ CHF 50'000 par année, par rapport à la situation existante.

Lorsque nous avons des transports, comme depuis La Vue-des-Alpes, nous y avons ajouté depuis Les Hauts-Geneveys les enfants qui allaient à Fontainemelon ou depuis Fontainemelon les enfants qui vont à Cernier pour permettre d'utiliser des éléments existants.

Au niveau des coûts, dans les montants on n'a pas pris en compte les frais de marquage de places de parc des bus, une grande partie était déjà faite, certains ont dû être réalisés du côté de Savagnier et Dombresson, ni les autorisations cantonales qui sont nécessaires pour ces navettes scolaires.

Nous avons calculé les prix des abonnements supplémentaires pour les élèves du Cycle 2 et de Malvilliers, La Jonchère et Engollon qui avant n'avaient pas d'abonnements. Ces coûts supplémentaires représentent CHF 30'000 pour l'année scolaire à venir, dont CHF 8'500 pour le Cycle 3 et le reste ce sont les élèves du Cycle 2 qui sont rabattus sur les transports publics.

Les coûts des navettes scolaires 2018-2019 s'élevaient à CHF 399'000. Ils s'élèveront cette année à CHF 467'000. Donc le surcoût est de CHF 68'000 pour ces navettes scolaires et consistent pour une grande partie dans les coûts relatifs à la nouvelle navette entre Savagnier et Dombresson et à l'augmentation des dessertes sur la navette de Savagnier vers Vilars. Cette étude a eu un coût d'environ CHF 43'000 et qui sera assez vite rentabilisé.

Les coûts annuels supplémentaires sont largement en dessous des montants évoqués dans le rapport, ceci d'une part car, pour le rapport, nous n'avions encore pas tous les éléments et c'est vrai que les économies potentielles sur les lignes déjà existantes n'avaient pas pu être prises en comptes.

La réorganisation effectuée cette année permet d'arriver presque immédiatement à l'objectif attendu d'une part, car nous arrivons avec moins d'une classe en trop par rapport aux exigences cantonales, mais on a un nombre d'heures d'appui qui reste élevé au Cycle 1. On a quand même quelques classes qui ont des effectifs importants ou des heures d'appui en raison du caractère d'avoir deux années scolaires, mais un effectif peut être pas si important, mais on intervient plus vite.

Globalement, on peut dire qu'on avait estimé les économies d'environ CHF 560'000 dans le rapport par rapport au personnel, aux ressources humaines. Donc on peut dire globalement qu'on a à peu



près CHF 150'00 d'heures d'appui qui devront encore être prises en considération pour la Commune. Un montant de CHF 68'000 de transports supplémentaires plus les abonnements, on voit que le ratio lié à la réorganisation est favorable par rapport aux coûts précédents, ceci avec pour objectif d'avoir des classes harmonisées au Cycle 2, des effectifs lissés et plus deux années scolaires dans la même classe.

Le renoncement du déplacement des élèves du Cycle 1 entre Dombresson et Savagnier et La Côtière n'a pas d'incidence sur les transports scolaires puisqu'il y a d'autres années qui sont transportées entre ces villages. Donc le fait d'avoir renoncé à déplacer ces enfants n'engendre pas d'économies ; par contre, il y en a sur les effectifs, puisqu'au lieu d'avoir des classes lissées, on a deux classes à deux degrés de 14 élèves par classe à Vilars, une classe à deux degrés de 21 élèves à Savagnier au Cycle 1 et des classes de 21-22 élèves dont un à deux degrés à Dombresson. On voit qu'il y a un déséquilibre, mais comme annoncé, on est entré en matière par rapport aux demandes des parents s'agissant de Cycle 1. »

M. Romain Douard (Les Verts) remercie le Conseil communal de cette réponse.

Q19.003 – Question Yves Tanner – Utilisation du montant de CHF 1'250'000 accordé pour l'eau potable

« J'aimerais avoir des renseignements supplémentaires concernant le détail de l'utilisation du montant de CHF 1'250'000 accordé pour l'eau potable lors du dernier Conseil général. Plus précisément au point des investissements aux ouvrages des Prés Royers, sécurité de l'accès aux puits dont la demande était de CHF 20'000. De quoi s'agit-il exactement ? »

M. Christian Hostettler (CC) donne la réponse suivante : *« L'entreprise mandatée pour la gestion de notre réseau a à cœur de poursuivre les efforts que les communes avaient faits par le passé, puis Multiruz, puis notre Commune, pour la sécurisation des sites. On a des frais de couvercles qui ne sont plus vraiment fermables sur le site de Prés Royers, pour le bien-être du personnel de l'exploitation. A l'intérieur de ces sites, il y avait des échelles un peu branlantes, des escaliers sans rampes adéquates et avec des marches démontées. Donc, pour tout mettre ça en état pour pouvoir travailler en toute sécurité et garantir la qualité de notre eau. Viteos SA a prévu de mettre CHF 20'000 sur ces travaux, car il y a plusieurs sites. Prés Royers a plusieurs puits, la somme est peut-être conséquente, mais il y a des situations où le personnel ne travaillait pas en toute sécurité. »*

Q19.004 – Question Yves Tanner – Terrain industriel de Gimmel Rouages en déduction de la zone réservée ?

« Je me permets de demander au Conseil communal si le terrain industriel pris sur le terrain à bâtir pour agrandir l'usine Gimmel Rouages à Villiers va permettre de faire passer cette perte de terrain à bâtir entre guillemets sur une déduction de la zone réservée que la Commune doit avoir.



Par la même occasion, je profite d'aviser les Conseillers communaux que les accès à cette parcelle industrielle ne sont pas faits pour des tonnages de camions actuels d'où l'importance d'y limiter le poids sur ce tronçon pour éviter de mauvaises surprises par la suite, car l'accès ne pourra pas se faire directement par la route cantonale, mais bel et bien par les petites rues du village. »

M. Roby Tschopp (CC) répond : *« La question de savoir si l'éventuel changement de zone d'affectation d'un terrain en zone à bâtir à Villiers, qui pourrait devenir de la zone d'activités économiques pour Gimmel Rouages, va diminuer le besoin de la Commune de réduire sa zone d'habitations dans le cadre du nouveau plan d'aménagement local, c'est oui. Le même phénomène se joue à Malvilliers pour la Raiffeisen et l'entreprise Gabus. Nous avons une parcelle qui est aujourd'hui encore en zone d'habitation parce que le changement d'affectation se fera lorsqu'ils auront construit. Cette parcelle devenant effectivement de la zone d'activités économiques vient en diminution de notre zone d'habitation qui est aujourd'hui considérée comme surdimensionnée par les normes fédérales et cantonales.*

Tout ce qu'on trouve dans des dézonages de ce type c'est autant de surfaces qui ne vont pas disparaître de la zone d'urbanisation de notre Commune dans le cadre du PAL.

En ce qui concerne la route d'accès, je crois que la question a été bien vue. Le trafic lourd continuera à se faire par là où il se fait aujourd'hui, il n'y a que le personnel qui va avoir un parking derrière Gimmel Rouages. Les livraisons se feront par la route cantonale comme c'est le cas aujourd'hui. »

Q19.005 – Question Alain Lugon – Recyclage du PET

« La lecture de l'édition d'Arcinfo du 17 mai dernier nous apprend que Val-de-Ruz a recyclé six tonnes de bouteilles en PET via ses déchetteries en 2018, contre 50 tonnes à Val-de-Travers. Sachant qu'à l'échelle nationale, chaque habitant recycle en moyenne 4.45 kg de PET, la quantité recyclée pour notre Commune devrait avoisiner 76 tonnes en 2018.

Le Conseil communal peut-il nous indiquer d'où provient cette énorme différence, et en particulier quelles sont les quantités recyclées par l'intermédiaire des grandes surfaces ? »

M. Christian Hostettler (CC) remercie M. Lugon de sa question : *« Je n'ai pas été assez attentif lorsque j'ai reçu les chiffres. Nous avons six sites de récoltes et il a été donné le chiffre d'un seul. Nous avons donc récolté l'année passée sur le territoire de Val-de-Ruz 35'886 kilos de PET. Ce qui est un peu moins que les deux kilos par habitant.*

On a cherché à savoir pourquoi nous en avons moins. La proximité de la France pour le Val-de-Travers est une des solutions, mais chez nous on a beaucoup de personnes qui retournent directement les PET dans les centres commerciaux. Ce qui ne veut pas dire que l'on consomme moins d'eau. »

Q19.006 – Question du groupe PLR – Quelle place pour le Val-de-Ruz dans le futur RHNE ?

« Quelle place pour la Commune de Val-de-Ruz dans le futur RHNE ? »



La réponse de **M. François Cuche (CC)** est la suivante : « En date du 13 novembre 2018 s'est tenue la dernière séance du Conseil de l'Hôpital où siégeait un représentant de la Commune de Val-de-Ruz. L'acceptation de la nouvelle loi sur les hôpitaux (RHNE) par le Grand Conseil a eu pour conséquence la dissolution de ce Conseil de l'Hôpital.

D'autre part, le Conseil d'administration RHNE n'a pas encore été nommé. Il y a plein de noms qui circulent dans les médias, mais il n'a pas encore été nommé. Ceci étant, il est raisonnable de penser qu'aucun représentant de Val-de-Ruz ne siègera au sein des instances du RHNE. Vu le contexte, nous imaginons que le gâteau sera certainement partagé entre les deux pôles urbains du canton. Donc pas de place pour Val-de-Ruz. »

Q19.007 – Question Jean-Philippe Junod – Inondations du 21 juin 2019

« Pourquoi avoir choisi la Chaîne du Bonheur pour la remise des dons des conseillers généraux suite au renoncement d'une partie de leurs jetons de présence ?

Est-il possible de les remettre à Inond'Actions (www.inondactions-vdr.ch) ou laisser le choix aux Conseillers généraux du bénéficiaire de leurs dons ? »

M. Cédric Cuanillon (CC) répond : « Lors de la séance du 24 juin dernier, il était demandé par interpellation que les indemnités des séances auxquels renonceraient les conseillers généraux soient reversées à un fond d'entraide existant ou à créer.

Le Conseil communal répondait qu'il prendrait note et étudierait l'application de cette interpellation. Fin juin, il n'était pas prévu pour le Conseil communal de gérer des fonds d'entraide. La suite en est autrement, notamment après la décision de l'ECAP de participer à bien plaisir et à hauteur de quelques CHF 100'000 aux aménagements extérieurs des personnes sinistrées. Ces aménagements n'étaient pas assurés par l'ECAP. Cela par l'intermédiaire de la Commune.

Depuis, le Conseil communal a décidé d'accepter les dons et de créer un fonds qui sera géré par une commission ad hoc. Cet arrêté sera proposé lors de la séance du 30 septembre prochain. Au moment de rédiger le courrier à votre attention début juillet afin d'appliquer cette interpellation, la décision du fonds communal n'avait pas été prise et Inond'Actions n'existait pas. Elle n'était pas encore créée. La mention dans le courrier qui était de la Chaîne du Bonheur n'est pas à considérer tel quel ; le Conseil communal traitera ces dons au travers du fonds communal puisqu'il existe et qu'il y en aura un, pour autant que vous l'acceptiez le 30 septembre.

A ce jour, il n'est pas possible de vous donner un retour des montants des jetons de présence que représentent les donations de votre Autorité. En effet, 11 des 41 conseillers n'ont pas encore retourné le formulaire, du moins à l'entrée dans cette salle. Il est cependant possible de dire que la majorité des membres qui ont répondu ont donné une suite favorable.

Au vu de cette situation « d'attente », il est toujours possible pour vous de changer votre choix quant à la destination de l'organe de distribution. Sans adaptation auprès de la chancellerie, le Conseil communal distribuera l'argent dans le cadre du fonds communal au travers de la



Commission. Lequel évidemment ne permet pas de déductions fiscales liées aux donations à des organismes dûment reconnus. Si l'envie est de fournir votre don au travers de la Chaîne du Bonheur ou Inond'Actions par exemple, la Commune vous versera le montant de votre vacation et libre à vous de procéder au versement directement auprès de l'institution qui vous fournira une attestation fiscale, ce que la Commune ne peut pas faire. »

12. Communications du Conseil communal

Mme Anne Christine Pellissier (CC) annonce les manifestations suivantes :

- nuit des casernes des pompiers, le 30 août au soir jusqu'à minuit à Dombresson, Fontainemelon et Les Geneveys-sur-Coffrane ;
- le 4 septembre prochain, la RTS viendra faire ses émissions décentralisées en lien avec les élections fédérales sous le nom de Génie suisse sur la route, à Cernier. Ces émissions seront ouvertes au public. Le 06h30-08h00 et 12h30 se feront sur le site d'Evologia à la Terrassiette et le Forum à 18h00 se fera sur le parking en dessous de l'administration communale ;
- le 10 septembre 2019 à 10h30 sur le parking sous l'administration communale à Cernier, il y aura l'inauguration d'un nouveau véhicule Mobility électrique à l'attention de la population vaudruzienne. Il vient en complément du véhicule Diesel aux Geneveys-sur-Coffrane ;
- la sortie du Conseil général aura lieu le 20 septembre 2019 à 18h30 à Dombresson avec présentation et prestations de la Gym Chézar-Saint-Martin suivies d'un souper. L'objectif est aussi d'encourager les liens entre le Législatif et les sociétés locales, Les familles des conseillers généraux sont les bienvenues ;
- le café vaudruzien initialement fixé au 4 septembre a été déplacé au 24 septembre 2019.

La vice-présidente remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal de la très bonne tenue des débats, ainsi que le public présent.

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le lundi 30 septembre 2019 à 19h30 à la salle du Conseil général de La Rebatte à Chézar-Saint-Martin.

La séance est levée à 21h45.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

Le secrétaire

V. Martinez

R. Geiser